

**C.C.A.S DE SAINT-APOLLINAIRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 11 juillet 2023****Délibération n° 2023-20**

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à 18h00,  
Les membres du conseil d'administration se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Jean-François DODET conformément à l'article R 123-16 du Code de l'action sociale et des familles, le 04 juillet 2023.

**Objet :** Aide directe : équipement numérique

**Etaient présents : 10**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET (Président), Patricia RABELKA M'BENGUE (Vice-Présidente), Daniel BLATRIX, Vincianne TROUBAT ; Elise DESCHAMPS, Laurence AUCLIN, Jean-François GUENIN, Françoise CAMILLERI, Remi DELATTE, Frédéric TISSOT.

**Etaient absents ou excusés : 3**

Mesdames Véronique CHARBOIS, Rosa DACRUZ, et Monsieur Eimen RIANI.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Madame Elise DESCHAMPS est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.**

La lutte contre l'illectronisme est un enjeu majeur dans les politiques de cohésion sociale. Elle est à ce titre affichée comme priorité du Conseil Départemental et de Dijon Métropole. Les situations rencontrées par les services d'action sociale de la Ville de Saint-Apollinaire font elles aussi apparaître des possibilités d'action immédiates de la part du CCAS, tant en direction des bénéficiaires individuel que dans le cadre de politiques plus larges de cohésion sociale ou d'aide aux publics spécifiques.

En 2021, le Conseil d'Administration du CCAS a voté une aide directe concernant l'équipement numérique, à savoir :

- Le CCAS a sollicité l'association Humanis qui proposait à des tarifs préférentiels des équipements informatiques reconditionnés.
- Le tarif pratiqué par l'association était de 29 € au maximum pour un ordinateur de bureau et ses périphériques (écran, clavier, souris) avec une garantie de 24 mois et les frais de transport (50 €)
- L'aide présentée était plafonnée à 10 bénéficiaires dans l'attente du règlement des aides facultatives.

Aujourd'hui, cette aide sera évolutive. D'une part, concernant les tarifs car l'inflation a fait augmenter les prix et d'autre part, les bénéficiaires utilisent plus des ordinateurs portables et tablettes (plus facile dans le cadre des déplacements etc.).

Aussi, il est proposé, dans l'attente du règlement des aides facultatives de fixer les orientations suivantes :

- Le CCAS continuera de solliciter l'association Humanis qui propose des ordinateurs de bureaux, ordinateurs portables.
- Le CCAS appliquera les prix du moment, demandés par Humanis.
- L'aide présentée reste plafonnée à 10 bénéficiaires par an.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, ADOpte 10 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) le présent rapport.**

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

A Saint-Apollinaire, le **20 JUL. 2023**

Le Président,



Jean-François DODET

La secrétaire



Elise DESCHAMPS

Date de publication :